

Décision

Générale

colonial

Décision n° 213 reconnaissant la aualité d ancien combattant aux personnes désignées dans la présente décision

n° 213

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 9 du 25/07/1953

Date de publication
18 février 1953

Date du numéro
25 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

La qualité de combattant est reconnue aux personnes dont les noms suivent : Horvath (Fernand), Mle 18587, domicilié à Djibouti; Lefevre (Robert), Mle 784, domicilié à Djibouti ; Ahmed Farah, Mle 1891, domicilié à Djibouti: Daher Omar, Mle 2731, domicilié à Djibouti ; Isse Elabeh, Mle 922, domicilié à Djibouti; Mohamed Ali. Mle 2037, domicilié à Djibouti ; Mohamed Keback, Mle 1951, domicilié à Djibouti. Le Secrétaire administratif de l'Office est chargé de l'exécution de la présente décision.